

RSA contre bénévolat, la querelle de l'« assistanat »

Lundi 8 février, la ministre des affaires sociales Marisol Touraine s'est déclarée hostile au projet voté dans le département du Bas-Rhin de conditionner le RSA à l'exercice d'une activité bénévole.

La querelle sur l'« assistanat » des plus démunis s'invite de nouveau dans le débat politique. Le gouvernement aura mis trois jours avant de réagir à la décision du conseil départemental du Haut-Rhin de conditionner le versement du RSA à sept heures de bénévolat par semaine. « *Pas possible* », a rétorqué lundi 8 février la ministre des affaires sociales, arguant que « *ce droit est défini nationalement* ».

Une passe d'armes judiciaire se dessine. Marisol Touraine a en effet indiqué que l'État allait « *regarder précisément* » la délibération de l'Assemblée départementale. Au cas où le préfet attaquerait la mesure devant le tribunal administratif, Éric Straumann, député LR et président du département, a déjà prévu sa riposte : une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) invoquant la « *libre administration des collectivités locales* ».

Mais le débat ne se cantonne pas à la sphère juridique. Le litige est aussi budgétaire, alors que l'État et les départements sont en conflit ouvert sur la question du financement du RSA. En 2015, les dépenses ont avoisiné 10 milliards d'euros, dont 4 milliards incombant aux départements.

Il se double, surtout, d'une fracture idéologique entre ceux qui pensent que l'activité est un devoir, et ceux qui au contraire estiment qu'il s'agit d'un droit.

> Lire aussi : [Le revenu universel, une idée séduisante et beaucoup de questions](#)

La polémique récurrente de « l'assistanat »

La polémique avait déjà fait rage en 2011 après les déclarations de Laurent Wauquiez, ministre des affaires européennes de l'époque. Considérant « l'assistanat » comme le « cancer de la société française », il voulait imposer cinq heures hebdomadaires non rémunérées aux bénéficiaires du RSA.

La formule proposée aujourd'hui n'est pas très différente. Le département du Haut-Rhin veut créer une plate-forme numérique mettant en relation les profils des allocataires avec les besoins des associations, maisons de retraite ou autres établissements publics.

Seules les personnes « en incapacité d'effectuer une activité bénévole » seraient dispensées. « Dans ce cas, ils relèvent de l'invalidité, qui est prise en charge par la Sécu, et pas du RSA », explique Éric Straumann.

Le nombre de missions bénévoles à distribuer restera néanmoins colossal, alors que le département compte 20 000 bénéficiaires du RSA. « C'est totalement irréaliste sur le plan logistique », estime le mouvement ATD Quart Monde.

Bénévolat obligatoire contre bénévolat d'adhésion

L'association de défense des plus démunis défend un autre modèle : « Territoire zéro chômage de longue durée », une expérimentation visant à utiliser des prestations sociales pour financer des emplois en CDI. Hostiles à l'idée de « travail gratuit », les organisations de solidarité dénoncent aussi une mesure pouvant mener à détruire de l'emploi non qualifié.

Elles réfutent par ailleurs la notion d'obligation, alors que le bénévolat implique l'adhésion des personnes. Guillaume Douet, responsable de l'Institut européen de développement humain, qui forme les bénévoles de grosses ONG, défend plutôt une démarche qui incite les personnes à remettre le pied à l'étrier.

« Il existe par exemple des bourses pour le permis de conduire, en échange d'un engagement dans une association, et cela marche très bien », explique-t-il, tout en s'inquiétant : « Si les associations ne souhaitent pas s'inscrire dans cette démarche, faut-il s'attendre à un chantage aux subventions ? »

Des heures d'insertion citoyenne ou civique

L'insertion des bénéficiaires du RSA est loin d'être au point mort. Chaque année, un tiers d'entre eux sortent du dispositif après avoir repris un travail. Néanmoins, une partie des allocataires reste éloignée de l'emploi. « Parler d'obligation braque tout le monde, cela conduit à une impasse », regrette Jacques Malet, président de Recherches et Solidarités.

« Il faudrait plutôt évoquer une opportunité de s'épanouir à travers des heures d'insertion citoyenne ou civique », défend-il. Les associations auraient à y gagner : « Les bénévoles à Bac + 2 sont deux fois plus nombreux que les bénévoles sans diplôme », souligne-t-il.

Ce responsable se dit favorable à une « version aménagée ». Il invite au « discernement et à la souplesse », pour que les heures demandées ne portent pas préjudice à certains bénéficiaires. « La situation des personnes en recherche d'emploi active, des parents isolés, ou des personnes très désocialisées doit être prise en compte », estime-t-il.

Par Jean-baptiste François, le 08/02/2016